

Ce que l'oeil n'a pas vu, I Cor. 2, 9 : histoire et préhistoire d'une citation

Autor(en): **Prigent, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Theologische Zeitschrift**

Band (Jahr): **14 (1958)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-878940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce que l'oeil n'a pas vu, I Cor. 2, 9.

Histoire et préhistoire d'une citation.

« Comme il est écrit :

- a) Ce que l'oeil n'a pas vu et que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est pas monté au cœur de l'homme,
- b) tout ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. »

Pour la facilité de l'exposition nous désignerons par « a » ou texte court : « Ce que l'oeil... de l'homme », par « b » la ligne finale, par « a + b » l'ensemble ou texte long.

Avant de chercher l'*origine* de cette citation Paulinienne il convient de poser une première question : La *forme* qu'elle revêt dans I Cor. 2, 9 est-elle accidentelle ; faut-il y voir au contraire la marque personnelle de l'apôtre ; ou bien encore ces deux éléments a + b ne lui ont-ils pas été fournis déjà réunis par une tradition ? Si nous répondons oui à la troisième alternative (disons tout de suite que telle est notre conclusion) il conviendra alors de nous demander quelle peut être cette tradition.

I.

Notre question préalable n'est nullement artificieuse, elle s'impose à quiconque recherche dans les écrits chrétiens (ou apparentés au christianisme) les *attestations* de notre citation.

En effet si nombreux sont les textes qui ne citent que « b » : II Clément 14, 5, A Diognète 12, 1, Actes de Philippe 109¹, Actes d'André et Matthias 14², Actes de Thomas 22³, Actes de Jean 114⁴, plus nombreuses encore sont les attestations du texte court pour ne pas parler des citations qui reproduisent simplement la forme paulinienne.

Nous voudrions montrer comme il nous est apparu que la grande majorité des attestations qui ne présentent apparemment que le texte court, présupposent en réalité une connaissance d'un texte long de forme légèrement différente de l'ordonnance paulinienne.

¹ Ed. Bonnet, p. 42/6.

² Ibid., p. 80/14.

³ Ibid., p. 135/16.

⁴ Ibid., p. 214/14.

Nous lisons, en effet, dans le commentaire d'Hippolyte sur Daniel (59) : « Personne ne peut raconter ce que Dieu a préparé pour les saints ce que... » (le texte court suit).⁵

Ceci éclaire les citations que nous trouvons dans II Clément 14, 5 : « Personne ne peut raconter ce que le Seigneur a préparé pour ses élus », sans autre référence à notre texte qui se trouve allégué un peu plus haut, II Clém. 11 : « Si nous pratiquons la justice devant Dieu nous entrerons dans son royaume et recevrons les promesses... » (suit le texte court avec quelques variantes).

Les différences semblent indiquer qu'Hippolyte n'est pas ici dépendant de II Clém., tous deux connaissent plutôt un schéma parallèle dans lequel la citation *commence* par l'élément « b » lequel présente par rapport au texte paulinien des différences suffisantes pour qu'on puisse raisonnablement exclure une dépendance.

Une revue rapide nous convaincra que ce n'est pas là le fait du hasard :

Hégésippe⁶ cite ainsi notre passage : « Les biens préparés pour les justes nul œil... (texte court). — Martyre de Polycarpe II, 3 :⁷ « Les martyrs... regardaient les biens gardés pour ceux qui auront persévéré, biens que... » (texte court ; comme dans II Clém. 11 l'oreille vient avant l'œil). — Clément d'Alexandrie, *Protr.* XII, 4 :⁸ « Tu jouiras des biens secrets du ciel de ces biens qui me sont gardés⁹, que l'oreille n'a pas entendus et qui ne sont pas montés au cœur de quiconque. » — Tertullien, *De resurr. carnis* II, 26 :¹⁰ « Bona terrae edetis (Es. 1, 19) ; bona carnis intellegentur quae illam manent in regno Dei reformatam et angelificatam et consecuturam quae nec oculus... » (texte court).

⁵ Hippolyte, *Commentaire sur Daniel*, éd. G. Bardy et M. Lefèvre, = Sources chrétiennes, 14 (1947), p. 382-383.

⁶ D'après un passage de Stephanus Gobarus recueilli par Photius, *Patrol. graec.* 103, 1096.

⁷ Ignace d'Antioche. Polycarpe de Smyrne, éd. Th. Camelot, = Sources chrétiennes, 10 (1951), p. 246-247.

⁸ Clément d'Alexandrie, *Le protreptique*, éd. C. Mondésert, = Sources chrétiennes, 2 (1949²), p. 188.

⁹ Le P. Mondésert (n. 8) traduit, à tort croyons-nous : ces biens que je guette.

¹⁰ *Corp. script. eccl. lat.* 47, p. 62-63.

Il faut encore citer une série de textes qui, sans avoir la formule initiale dans cette pureté stéréotypée que nous venons de constater, présentent une introduction qui tourne autour des mots de : promesse, biens célestes, saint héritage, etc. :

Théophile d'Antioche, *A Autolycus I*, 14 : ¹¹ « A ceux qui, selon leurs forces, auront par les œuvres bonnes cherché l'incorruptibilité, il donnera la vie éternelle... la plénitude des biens que... » (texte court). — Clément d'Alexandrie, *Protr.* X, 4 : ¹² « Les saints du Seigneur hériteront de la gloire de Dieu et de sa puissance. Quelle gloire... ? Une gloire que l'œil... » (texte court). — C'est ici le lieu de citer une attestation sur laquelle nous sommes malheureusement fort mal renseignés : P. de Lagarde ¹³ signale dans un manuscrit syriaque de Londres ¹⁴ dont E. Renan avait inventorié le contenu pour la première fois dans le *Journal Asiatique* en 1852, un passage dont nous ignorons malheureusement le contexte et dans lequel on peut lire : « Le beau lieu du repos que les yeux n'ont pas vu, que les oreilles n'ont pas entendu et que la bouche n'a pas dit. » — Enfin les traditions de l'Islam nous apportent, elles aussi, une attestation : Interprétation de la Sourate 32 : ¹⁵ « Abou Horaïra rapporte que l'envoyé de Dieu a dit : Dieu a prononcé ces mots : J'ai préparé pour mes serviteurs les justes des choses qu'aucun œil n'a vues, qu'aucune oreille n'a entendue, qui ne sont jamais venues à l'esprit d'aucun être humain. »

Deux considérations viennent renforcer notre conviction que « b » a été souvent connu sous cette forme initiale et que celle-ci est ancienne.

A) Elle a été fréquemment rajoutée comme introduction au texte long. On connaît donc la citation sous la forme « b + a » que nous venons de discerner, mais on l'a complétée sous l'in-

¹¹ Théophile d'Antioche, *Trois livres à Autolycus*, éd. G. Bardy et J. Sender, = *Sources chrétiennes*, 20 (1948), p. 90-93.

¹² *Mondésert* (n. 8), p. 162-163.

¹³ P. de Lagarde, *Gesammelte Abhandlungen* (1866), p. 142.

¹⁴ *Cod. Mus. brit.* 14658 f. 147 c.

¹⁵ M. J. de Goeje, *Quotations from the Bible in the Qoran and the Tradition : Semitic Studies in Memory of A. Kohut* (1897), p. 182 s. ; El Bokhari, *Les traditions islamiques*, traduites de l'arabe par O. Houdas, 3 (1908), p. 415.

fluence du texte paulinien. C'est ce que nous trouvons chez les auteurs suivants :

L'auteur du traité *De Virginitate* 18 : ¹⁶ « Les saints sortiront de ce monde misérable (pour aller) vers les biens qui leur sont préparés ce que l'œil... » (texte long identique à I Cor. 2, 9). — Actes de Pierre 39 ¹⁷ dans la recension L (Pseudo-Linus) : « ut tu des nobis illa quae promisisti quae nec oculus... » (texte long = Paul). — Ce texte est curieusement à rapprocher du Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ I, 28 : ¹⁸ « Si vous allez à sa suite et marchez sur ses traces, vous trouverez les béatitudes qu'il a promis de donner à ceux qu'il aime, l'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur de l'homme n'a pas conçu ce qu'il a préparé à ses serviteurs. » — Agathange 31 : ¹⁹ « ... Tu nous as conduits dans ton royaume que tu as préparé à l'avance pour notre gloire avant que le monde ne fût, gloire que l'œil n'a pas vue, que l'oreille n'a pas entendue et qui n'est pas montée au cœur de l'homme, mais que tu donneras maintenant, Maître, à ceux qui ont aimé ton très saint Nom et la parousie de ton monogène. »

La chose est particulièrement nette dans ces passages car l'introduction a conservé les termes mêmes de réalités préparées par Dieu pour ses élus. Il est cependant d'autres textes où le schéma est identique malgré une certaine variation dans la formulation :

Constitutions Apostoliques VII, 32 : ²⁰ « Les justes iront à la vie éternelle pour hériter ce que l'œil... » (texte long = Paul). — Pseudo-Clément Romain, *Épîtres aux vierges* I, 9 : ²¹ Les vierges seront reconnus comme « héritiers des promesses qui ne sont pas sujettes aux atteintes de la corruption... les futurs possesseurs de ces biens que l'œil... » (texte long = Paul). — Epiphane, *Haer.* 64, 69 décrit le séjour céleste « là où les justes recevront ce que l'œil... » (texte long = Paul). — Le phénomène

¹⁶ *Patr. graec.* 28, 273, dans les œuvres d'Athanase.

¹⁷ Ed. L. Vouaux, p. 456-457.

¹⁸ Ed. I. E. Rahmani, p. 67.

¹⁹ P. de Lagarde, *Agathangelus und die Akten Gregors von Armenien* (1887), p. 19, l. 35 ss.

²⁰ Ed. F. Funck, p. 422-423.

²¹ C. Villecourt, *Les deux épîtres aux vierges de St Clément Romain traduites en latin et en français* (1853), p. 146 s.

se remarque encore dans les anciennes liturgies : Liturgie de St Jacques : ²² « Accorde-nous tes dons célestes et éternels que l'œil... » (texte long légèrement modifié). — Liturgie de St Marc : ²³ « Fais reposer les âmes de tous ceux-ci... dans les tabernacles de tes saints dans ton royaume, en leur accordant les biens de tes promesses que l'œil... » (texte long dont la fin se lit : « pour ceux qui aiment ton saint Nom »). — Enfin dans la Liturgie de St Basile, texte copte. ²⁴

De cette revue où les textes n'ont pas tous une égale force démonstrative, il nous semble clairement ressortir que, même quand la citation indique un contact avec le texte paulinien, le contexte et en particulier la manière dont la citation est introduite, nous ramène vers un type plus ancien dont le schéma était assez prégnant et répandu pour influencer des auteurs aussi éloignés dans le temps et l'espace que le sont les témoins invoqués.

B) Or il nous semble du plus haut intérêt de remarquer que la littérature juive a conservé la trace de formules dont la parenté avec notre texte saute aux yeux.

Ainsi Midr. Prov. 13, 25 (37 a) ²⁵ rapporte la sentence d'un rabbin du troisième siècle : « Ce que Dieu a préparé pour les justes pour l'avenir, cela l'œil ne peut le voir ni l'oreille l'entendre, car il est dit... » (Es. 64, 3 dans une forme sur laquelle nous reviendrons bientôt). Il ne faudrait pas voir là une création tardive. Un midrasch nous conserve ces paroles anonymes (pour les rabbins de l'époque tannaïte l'auteur se perd donc dans la nuit des temps), Siph. Num. 27, 12 : ²⁶ « Combien grand est le bien que tu as préservé pour ceux, qui te craignent. Depuis l'éternité on n'a pas compris, pas entendu, l'œil n'a pas vu, ô Dieu excepté toi, ce que Dieu a préparé pour celui qui l'attend » (Es. 64, 3).

Or nous retrouvons ceci sous la plume d'un docteur de l'E-

²² C. E. Hammond, *Ancient Liturgies* (1878), p. 42. Mais la citation manque dans le texte syriaque plus ancien, cf. p. 70.

²³ Ibid., p. 183.

²⁴ Cité dans F. Probst, *Liturgien der drei ersten christlichen Jahrhunderte* (1870), p. 45.

²⁵ P. Billerbeck, *Kommentar*, 3 (1926), p. 328 s.

²⁶ Ibid.

glise qui connaissait bien les Juifs : Jérôme, In Is. 64, 4 :²⁷ « Quod autem dicit populus in praesenti, hoc est, numquam se nec auribus, nec oculis cognovisse, quae *Deus sanctis suis praeparet in futurum.* »

Nous sommes maintenant en mesure de répondre à notre première question. La réunion des éléments « a » et « b » se peut constater d'une manière très fréquente, souvent dans des cas où une dépendance par rapport au texte paulinien ne peut être raisonnablement supposée. Des attestations de textes assez semblables dans une littérature juive qui peut remonter aux tout débuts de l'ère chrétienne (sinon plus haut), amènent à penser que Paul n'est ni l'inventeur ni le compilateur de cette citation qui du reste se rencontre plus souvent sous une forme et dans un ordre différents de ceux que présentent le texte paulinien.

II.

Il faut maintenant passer au deuxième temps de notre quête et chercher à connaître, si faire se peut, l'*origine* de ce passage que l'apôtre cite avec la formule « Comme il est écrit ».

A) La question a été ressentie comme telle dès les premiers siècles et des solutions ont été proposées. En effet l'A.T. ne nous offre aucun texte absolument identique à cette citation.

A la suite d'Origène des critiques anciens et modernes ont pensé qu'il s'agissait là d'une citation de l'Apocalypse apocryphe d'Elie.²⁸ Sans entrer dans la discussion détaillée du problème rappelons cependant les difficultés de la thèse d'Origène :

— Le « il est écrit » de Paul. S'il n'y a pas d'obstacles de principe à admettre que Paul ait cité un apocryphe comme Ecri-

²⁷ *Patr. lat.* 24, 622.

²⁸ On trouvera dans Th. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, II, 2 (1892), p. 801 ff. ; E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 3 (1909⁴), p. 361 ss. ; H. Ropes, *Die Sprüche Jesu* (1896), p. 19 ss. ; A. Resch, *Agrapha* (1906²), p. 25 ss., et plus récemment O. Michel, *Paulus und seine Bibel* (1929), p. 33 ss., une excellente présentation des textes d'Origène et des auteurs anciens qui, sans doute en suivant le maître alexandrin, se décident dans ce sens. — On trouvera dans E. B. Allo, *Première épître aux Corinthiens* (1934), p. 43-44, un rapide catalogue des positions des exégètes modernes.

ture, en fait cela ne semble nulle part évident.²⁹ (A moins d'admettre, ce que nous ne sommes pas très enclins à faire, que Eph. 5, 14 provient de la même origine. Mais n'est il pas à tout le moins curieux que les deux citations les plus mystérieuses de Paul soient mises au compte d'un apocryphe perdu... ?)

— Comment expliquer qu'une citation qui connaîtra une fortune à ce point étonnante et sera souvent citée d'une manière indépendante de Paul, soit tirée d'un livre obscur ? Et obscur non seulement pour nous (nous ne connaissons pas une pareille apocalypse malgré les publications de plusieurs Apocalypses d'Elie : copte, Steindorf ; hébraïques, Jellinek, Wünsche, Bittenwieser...), mais encore pour Origène lui-même qui pouvait se demander s'il ne fallait pas voir dans cette citation une paraphrase d'Es. 52, 15.³⁰

— Enfin, même si la citation se trouvait dans une apocalypse d'Elie encore inconnue de nous, qui peut assurer que ce soit là sa patrie natale ? Jérôme qui ne croyait pas pouvoir faire dériver la citation paulinienne de l'apocalypse d'Elie, disait la retrouver cependant dans un livre de ce nom et dans l'Ascension d'Esaië (où seule une interpolation latine tardive vient apporter le texte court). Donc la présence de notre passage dans un texte apocryphe ne signifierait encore rien de définitif en soi.³¹

²⁹ Cf. A. F. P u u k o, Paulus u. das Judentum: *Studia Orientalia* 2 (1928), p. 45 ss.

³⁰ J. A. C r a m e r, *Catenaë graecorum patrum* 5 (1844), p. 42-43.

³¹ Dans l'état actuel des choses une certitude paraît difficile, d'autant que les récentes trouvailles de Qumran viennent nous rappeler à la prudence dans ce domaine. Au reste on y peut lire quelques phrases qui rappellent, d'assez loin il est vrai, notre texte :

1QS XI, 3 ss. dont nous empruntons la traduction à A. D u p o n t - S o m m e r, *Nouveaux aperçus sur les manuscrits de la Mer Morte* (1953), p. 187-188 :

Mon œil a contemplé ses merveilles...

Mon œil a contemplé la sagesse parce que la connaissance est cachée aux hommes et les conseils de la Prudence aux fils d'homme. La source de la justice et le réservoir de la puissance ainsi que la demeure de gloire (sont cachés) à l'assemblée de la chair, c'est à ceux qu'il a élus que Dieu les a donnés en possession éternelle et il leur a accordé un partage dans le lot des saints et avec les fils du ciel il a lié l'assemblée pour en faire le parti de la communauté, et leur

B) Resch ³² a soutenu une thèse différente qu'il faut mentionner et discuter du seul fait que certaines découvertes récentes pourraient sembler apporter de l'eau à son moulin. Il pense que le passage des Constitutions Apostoliques où notre citation est précédée d'une phrase tirée de Matth. 25, 46, aurait conservé le texte d'un évangile primitif antérieur à Matthieu. Eu égard au caractère composite et tardif des Constitutions Apostoliques on comprendra que la solution proposée par Resch n'ait connu qu'un accueil très réservé.

Cette hypothèse d'un logion primitif du Seigneur pourrait cependant trouver quelque appui dans des textes. La plupart des recensions des Actes de Pierre ³⁹ comprennent la citation comme une *promesse faite par Jésus* (en grec le texte A, en latin V et L, en copte C 2, le syriaque). D'autre part nous lisons au logion 17 de l'Évangile de Thomas récemment découvert en Égypte : ³³ « Jésus a dit : Je vous donnerai ce que l'œil n'a pas vu et ce que l'oreille n'a pas entendu et ce que la main n'a pas touché et qui n'est pas venu au cœur de l'homme. » C'est à peu près le texte que présupposent deux fragments d'écrits manichéens publiés par F. W. K. Müller et dont voici le plus caractéristique (M. 789) : ³⁴ « ... damit ich euch erlöse von dem Tode und der Vernichtung, ich will geben euch, was ihr mit dem Auge nicht gesehen, den Ohren nicht gehört und nicht ergriffen mit der Hand : der, welcher über die Sünder... »

Toutefois ceci nous semble être une forme nettement secondaire du texte. ³⁵ Comment expliquer que seuls ces témoignages aient retenu un élément primitif aussi important que l'attribu-

assemblée sera dans les saintes prairies réservées à la plantation éternelle durant tout le temps à venir.

Le thème n'est à tout le moins pas étranger à ce judaïsme, aussi s'il fallait absolument chercher une Apocalypse d'Elie c'est plutôt de ce côté que nous attendrions un résultat.

³² Resch (n. 28), p. 25 ss.

³³ La traduction nous en a été aimablement communiquée par M. H. C. Puech, professeur au Collège de France.

³⁴ F. W. K. Müller, *Handschriften-Reste in Estrangelo-Schrift aus Turfan*, 2 (1904), p. 67-68.

³⁵ Peut-être aussi *Pistis Sophia* 11a, éd. C. Schmidt, p. 192, où Jésus promet de révéler d'autres choses « ... qui ne sont pas montées au cœur de l'homme ».

tion au Seigneur de la paternité de cette parole ? La démarche inverse s'explique au contraire fort bien comme nous le verrons plus bas. C'est aussi comme une addition postérieure, sans doute théologiquement orientée, qu'il faut comprendre « ce que la main n'a pas touché ». Enfin, s'il s'agissait d'un logion de Jésus, pourquoi Paul ne l'aurait-il pas cité avec sa formule habituelle : Le Seigneur dit ?

C) Nous avons évoqué plus haut l'attitude de Jérôme qui refusait de trouver dans l'apocalypse d'Elie ou l'ascension d'Ésaïe, la source citée par l'apôtre dans I Cor. 2, 9. Paul ferait plutôt une paraphrase d'Es. 64, 4.³⁶ Cette explication a été fréquemment rejetée sans discussion ni même examen semble-t-il. On n'a peut-être pas prêté suffisante attention au fait que les citations composées, ou dont le texte présente des variantes importantes par rapport au texte massorétique ou aux LXX ne sont pas chose rare dans le N.T. Cependant il est un point sur lequel Jérôme nous semble devoir être corrigé. Selon nos conclusions précédentes l'apôtre n'est pas le créateur de la citation, quelle que soit l'origine de celle-ci elle peut être antérieure à Paul.

III.

Nous allons maintenant tenter de répondre aux deux questions les plus délicates : Que peut on penser

- A) de l'origine ou de la composition première de notre texte ;
- B) de son *Sitz im Leben* ?

A) La littérature rabbinique nous oriente vers une réponse à la première question. En effet les formules que nous avons citées et plusieurs autres qui leur sont strictement parallèles et que Billerbeck³⁷ allègue, comportent *toutes* une référence explicite à Es. 64, 3. De plus ce verset y est régulièrement compris d'une manière qui diffère sensiblement des leçons du texte massorétique et des LXX. Texte massorétique : « Nous n'avons

³⁶ *Patr. lat.* 24, 622; cf. n. 27.

³⁷ *Billerbeck* (n. 25), p. 328-329.

pas entendu, nous n'avons pas prêté l'oreille, aucun œil n'a vu un autre Dieu que toi agir ainsi pour qui l'attend. » LXX : « Nous n'avons pas entendu, nos yeux n'ont pas vu un Dieu excepté toi et les œuvres que tu feras pour ceux qui attendent miséricorde. » Compréhension rabbinique : « L'œil n'a pas vu, ô Dieu excepté toi, ce que Dieu a préparé pour celui qui l'attend. »

Ainsi nous trouvons chez les rabbins une citation expresse d'Es. 64, 3 fort proche du texte qui nous retient (pour ne pas revenir sur le contexte où, à deux reprises, nous avons pu lire : Ce que Dieu a préparé pour les justes pour l'avenir). Dieu n'est plus l'objet du verbe voir, il est au vocatif ; introduction d'un élément complètement étranger au texte massorétique : « ce que Dieu a préparé pour... » Voici donc dans le monde juif une citation d'Es. 64, 3 qui fait preuve d'une liberté dont la constance mérite double attention.³⁸

Pourquoi ce même infléchissement ? Pour suivre une leçon textuelle différente ? Non, car nous ne retrouvons plus trace de ce vocatif dans les textes ou versions. Ne serait-ce pas alors en vertu d'un usage : quelque tradition d'école peut-être qui aurait mélangé ce texte avec Ps. 31, 20³⁹, influence et contamination que l'on retrouve encore ailleurs : Gelasii I Dicta adv. Pelag. :⁴⁰ « Quod oculus... quae praeparavit deus timentibus se. » Ceci n'est pas impossible.

H. Vollmer a tenté une explication un peu semblable :⁴¹ I Cor. 2, 9 serait un centon composé essentiellement d'Es. 64, 3 + Es. 65, 16. Ces passages auraient été mélangés dans une anthologie de textes vétéro-testamentaires en hébreu. Ce type d'explication nous semble en gros assez vraisemblable mais un complément nous paraît pouvoir y être apporté. L'exposition n'en sera pas

³⁸ Or Jérôme reconnaît Es. 64, 3 dans I Cor. 2, 9 ce qui n'était pas si évident puisque Origène avait plutôt pensé à Es. 52, 15. On notera aussi un retour conscient vers Es. 64, 4 LXX dans les citations de I Clément et du Martyre de Polycarpe.

³⁹ Verset qui se retrouve par deux fois dans les textes retenus par Billerbeck (n. 37).

⁴⁰ *Corp. script. eccl. lat.* 35, 1, p. 433 l. 3.

⁴¹ H. Vollmer, *Die alttestamentlichen Citate bei Paulus* (1895), page 44 ss.

absolument rigoureuse en raison de la méthode de travail qui nous est imposée par les textes : une démarche régressive qui nous accule en dernier ressort à l'extrapolation.

B) Le raisonnement est le suivant : Puisque nous nous trouvons devant une bonne vingtaine de textes qui citent notre passage (souvent indépendamment de Paul), ne pourrions-nous pas trouver quelque précieuse indication dans le contexte, dans la manière dont la citation est parfois amenée, n'aurions-nous pas là la possibilité de trouver le *Sitz im Leben* dans lequel ce verset d'Ésaïe a évolué de semblable manière ?

Disons-le tout net en abordant cette ultime étape de notre enquête, il nous semble que notre texte a presque constamment évolué dans un cadre liturgique.⁴²

Le vocabulaire de la formule initiale dans ses variations mêmes accuse un choix limité de mots dont la fortune liturgique n'est plus à prouver : héritage, biens préparés pour les saints, les justes, les élus.⁴³

Mais ceci n'est qu'un faible indice au regard des conclusions qu'entraîne une étude du contexte de quelques-uns des passages retenus :

I Clément 34. Tout ce chapitre semble pour le moins inspiré par des textes et des usages liturgiques, la démonstration qu'en a apporté F. Probst⁴⁴ nous paraît convaincante : présence du Trisagion combiné avec Dan. 7, 10, mention du rassemblement en un même lieu, prière d'une seule bouche, instante. Ajoutons à ces remarques le caractère typique des liturgies eucharistiques de la phrase : devenir participants des promesses. Voici l'élément central de ce texte : « Et nous aussi, réunis par la communauté de sentiment dans la concorde en un seul corps, criions vers lui avec instance comme d'une seule bouche pour devenir participants de ses promesses grandes et admirables, car il est dit... » (suit notre citation).

Clément d'Alexandrie, *Protr.* X, 94, 4. Dieu invite au salut

⁴² Cf. Neale, *Essays on Liturgiology*, p. 414 ss., cité par J. B. Lightfoot, *The Apostolic Fathers*, 1 (1890), p. 390; F. H. Chase, *The Lord's Prayer in the Early Church* (1891), p. 15 ss.

⁴³ Chase (n. 42), p. 17-18.

⁴⁴ Probst (n. 24), p. 41 ss., suivi par Lightfoot (n. 42), p. 389 s.

par le baptême, il donne gratuitement... « C'est pourquoi l'écriture a raison d'annoncer à ceux qui ont cru : Les saints du Seigneur hériteront la gloire de Dieu et sa puissance... gloire que l'œil, etc... et ils se réjouiront dans le royaume de leur Seigneur à jamais. Amen. »

Le même texte se retrouve dans les Constitutions Apostoliques VII, 32 mais il n'y dépend pas de Clément d'Alexandrie, il remonte à l'écrit que cite le Protreptique. C'est ce que montrent plusieurs variantes, et le fait que le Protreptique commence la citation avec le deuxième terme d'un énoncé : « Mais les saints » (οἱ δὲ ἄγιοι). On rétablit parfaitement le texte à l'aide des Constitutions Apostoliques : « Alors les méchants s'en iront vers un châtiment éternel, *mais* les justes iront vers la vie éternelle pour hériter ce que l'œil... Et ils se réjouiront dans le royaume de Dieu. » Il est évident que ces deux passages pré-supposent la connaissance et l'utilisation d'un texte commun. Or celui-ci n'est certainement pas l'Apocalypse d'Elie car le début est emprunté littéralement à Matth. 25, 46. Si le Protreptique comme I Clément peuvent en faire précéder la citation de la formule : Il est dit, l'écriture annonce, c'est qu'il s'agit d'un morceau liturgique composé de paroles plus ou moins directement inspirées de la Bible, et qui annonce le sort réservé aux hommes.

Terminons en relevant les fréquentes réapparitions de ce même contexte :

Pour Théophile d'Antioche, A Autol. I, 14 notre citation promet les biens célestes à ceux qui auront recherché l'incorruptibilité par des œuvres bonnes puis il enchaîne : « Aux infidèles... reviendra la colère. »

Origène, In Jerem. Hom. 18/15 : ⁴⁵ « De même que, au sujet des biens des justes, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment n'est pas monté au cœur de l'homme, de même n'y est pas monté ce qu'il a préparé pour les pécheurs. »

Epiphane, Haer. 64-69 fait suivre la citation (introduite par les mots : Les justes recevront ce que...) d'une affirmation de la résurrection universelle : « Les uns ressuscitant pour la vie éternelle, les autres pour le jugement éternel. »

⁴⁵ *Patr. graec.* 13, 497-498.

Actes d'André et de Matthias 14 : ⁴⁶ Dieu est... « le juge des vivants et des morts, c'est lui qui prépare de grands biens pour ceux qui lui obéissent et qui prépare le châtement pour ceux qui ne croient pas en lui. »

On peut encore citer, quoique le rapprochement soit moins parlant, II Clément 11 : la promesse est faite à ceux qui pratiquent la justice.

Actes de Jean 114 : ⁴⁷ « ... recevant ce que tu as promis à ceux qui vivent dans la pureté et t'ont aimé toi seul. »

Actes de Pierre 39 ⁴⁸, syriaque : « *Si* vous allez à sa suite et marchez sur ses traces vous trouverez les béatitudes qu'il a promis de donner à ceux qu'il aime. »

Arménien : « *Obedientes evangelio domini ut praemium infabulum donorum recipiatis.* »

Et comment ne pas citer ici Midr. Qoh. 1, 8 (9b) : ⁴⁹ « R. Schim'on b. Chalaphtha (vers 190) dit : ... mais à celui qui n'a pas péché de toute sa vie se rapporte : Nul œil n'a vu, ô Dieu excepté toi, ce que Dieu a préparé pour celui qui l'attend. »

Ce dernier exemple nous incite à l'extrapolation dont nous parlions plus haut. S'il est certain que notre texte a trouvé place dans les premières liturgies chrétiennes n'est il pas tentant de supposer qu'il était utilisé dans la liturgie des synagogues ? Ce serait dans ce creuset que les divers textes bibliques envisagés se seraient fondus en cette unité nouvelle. C'est ainsi que les légères variantes rencontrées ici ou là s'expliqueraient le plus aisément par les divers processus d'adaptation chrétienne actualisant la promesse eschatologique d'un texte juif.

Paul présente une forme encore très simple et dépouillée de cette formule et, comme Clément de Rome et Clément d'Alexandrie, il identifie les textes bibliques sur lesquels le morceau est centré. Origène lui aussi connaît ce texte comme liturgique mais ne songe pas à chercher là l'origine de la parole paulinienne, tout au contraire.

Enfin l'évangile de Thomas et son accent particulier pourraient s'expliquer ainsi. L'auteur connaît l'utilisation liturgi-

⁴⁶ Ed. Bonnet, p. 80/14.

⁴⁷ Ibid., p. 214/14.

⁴⁸ Ed. Vouaux, p. 456-457.

⁴⁹ Billerbeck (n. 25), p. 328-329.

que du passage, surtout dans le cadre de l'eucharistie. Or dans ce sacrement c'est Christ qui donne et est donné d'où l'addition introductive : Je vous donnerai.⁵⁰

Massy, S.-et-O., France.

Pierre Prigent.

⁵⁰ On pourrait penser que les gnostiques qui font de notre texte un usage abusif conformément à leurs aspirations, l'ont connu par la liturgie chrétienne à laquelle ils l'ont emprunté. Plusieurs indices parlent en ce sens : La polémique d'Hégésippe et le contexte de plusieurs citations gnostiques semblent garder comme un souvenir du cadre eucharistique de notre texte. Cf. notamment Clément d'Alexandrie, *Paedag.* éd. Stählin, 1, p. 112/6-11 ; *Elenchos* (que son auteur soit Hippolyte ou Josippe nous importe ici fort peu) V, 24, 1 ; 26 ; 27 ; VI, 24, 4 ; *Extraits de Théodote*, éd. F. Sagnard, = *Sources chrétiennes*, 23 (1948), p. 79 s.